

Encadré 3.4 :

## L'ENQUÊTE TRIMESTRIELLE SUR LA DISTRIBUTION DU CRÉDIT BANCAIRE AU LUXEMBOURG

Selon le *Bank Lending Survey* (BLS) d'avril 2024, les critères d'octroi<sup>5</sup> des banques luxembourgeoises se sont stabilisés lors du premier trimestre 2024 après neuf trimestres consécutifs de durcissement pour les prêts aux entreprises et sept trimestres consécutifs de durcissement pour les prêts immobiliers aux ménages (graphiques 3.13 et 3.15). Cependant, les banques continuent à signaler des facteurs de durcissement liés à leur perception des risques associés à l'économie dans son ensemble et en particulier ceux ayant trait au marché du logement. Pour le deuxième trimestre 2024, elles anticipaient un nouveau léger durcissement de leurs critères d'octroi des crédits pour les entreprises et pour les ménages.

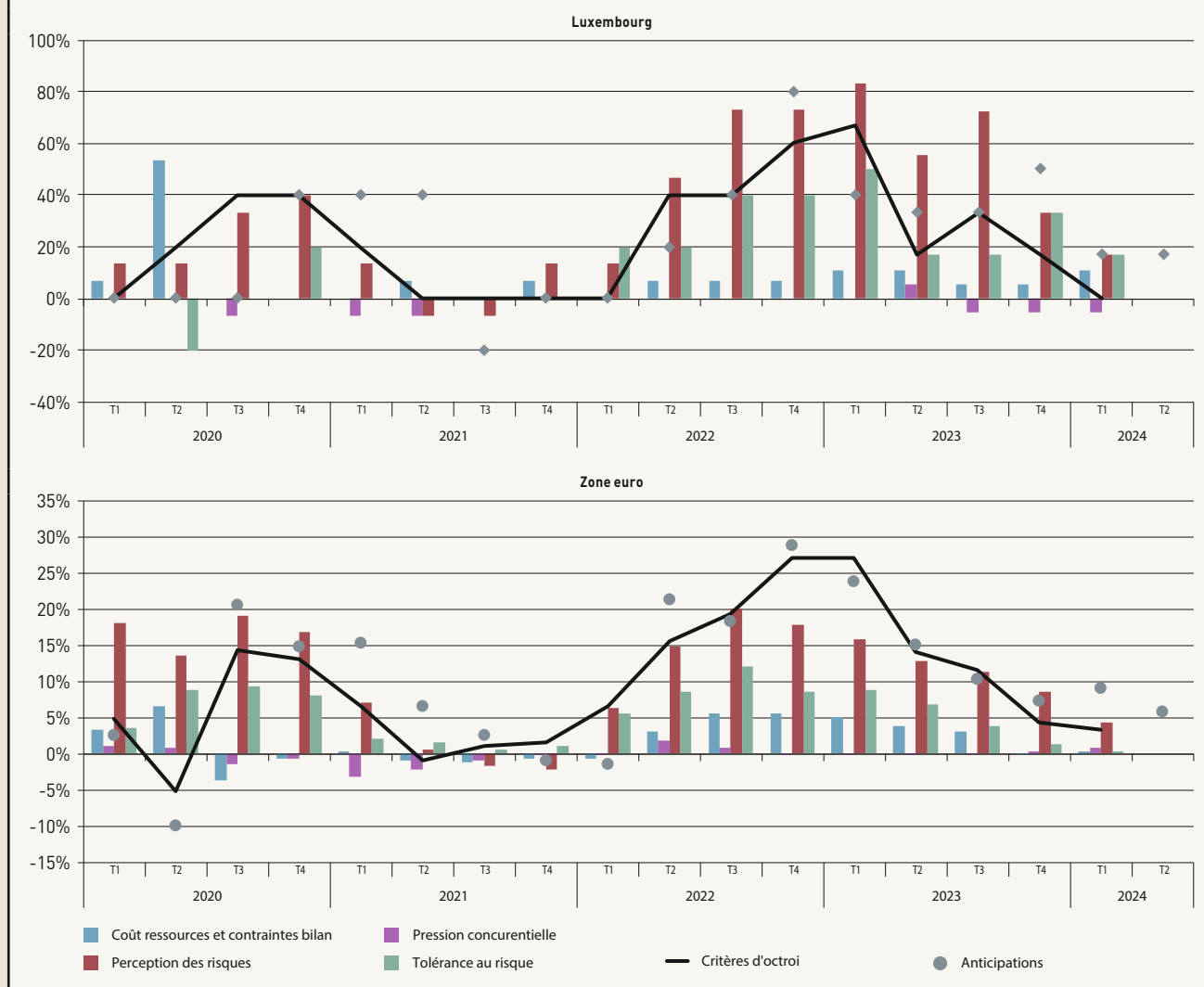
Selon les banques luxembourgeoises sondées, la demande pour les prêts aux entreprises a continué à baisser lors du premier trimestre 2024. Les banques attribuent cette baisse principalement au niveau général des taux d'intérêt et à une diminution de l'investissement en capital fixe de la part des entreprises. Pour les prêts immobiliers aux ménages, les banques ont noté une légère hausse de la demande, pour la première fois depuis le quatrième trimestre 2020. Elles attribuent cette hausse essentiellement à une légère diminution des taux fixes mais également à une augmentation des restructurations de dettes de la part des ménages. L'entrée en vigueur, en janvier 2024, des mesures gouvernementales de soutien au marché du logement, aurait également encouragé la demande au premier trimestre de l'année en cours. Pour le deuxième trimestre 2024, les banques ont prévu une nouvelle baisse de la demande de la part des entreprises et une hausse de la demande pour les prêts immobiliers aux ménages.

### ÉVOLUTIONS RÉCENTES

Pour les prêts aux entreprises, les banques luxembourgeoises ont affirmé qu'elles n'ont pas modifié leurs critères d'octroi au cours du premier trimestre 2024 (graphique 3.13). Néanmoins, elles ont indiqué un léger assouplissement de leurs critères pour les grandes entreprises (-17%). Selon les banques interrogées, leurs critères sont restés inchangés pour les prêts à long terme comme pour les prêts à court terme. Quant aux facteurs influençant ces décisions, les banques ont indiqué un effet de durcissement provenant de leur perception des risques liés à la situation et aux perspectives économiques globales, y compris les risques liés au secteur des entreprises, ainsi qu'à la réduction de leur tolérance au risque. Elles ont également signalé un effet de durcissement résultant d'une augmentation du coût de leurs fonds propres, mais aussi un effet d'assouplissement des critères résultant de la concurrence bancaire.

<sup>5</sup> Les critères d'octroi des crédits sont les directives ou les critères internes selon lesquels une banque octroie les crédits. Ils sont fixés avant la négociation relative aux conditions du crédit et la décision d'octroi ou de refus.

Graphique 3.13:  
Évolution des critères d'octroi des prêts accordés aux entreprises et sélection de facteurs ayant contribué à cette évolution  
(en pourcentages nets<sup>6</sup>)



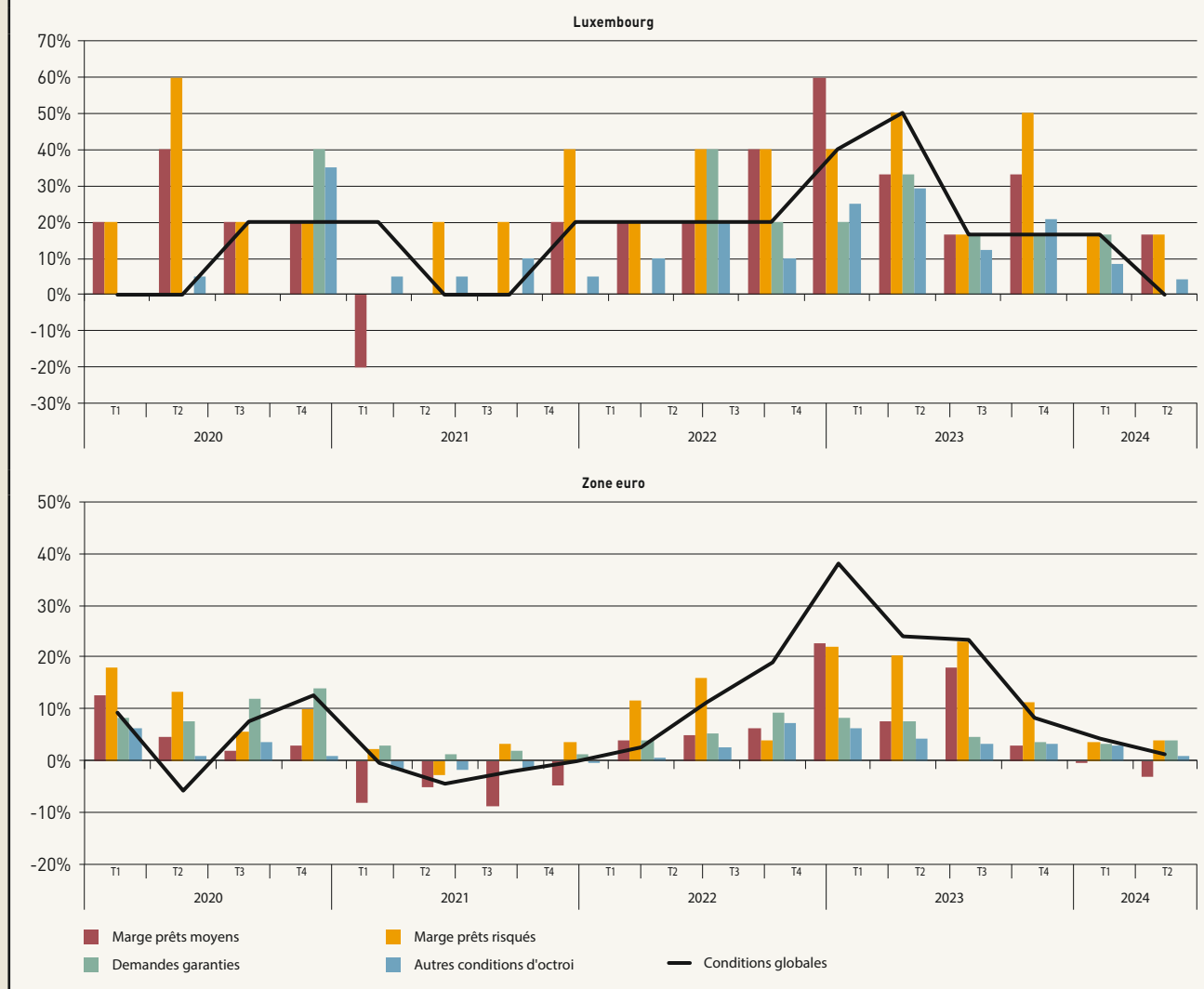
Sources : BCL, BCE.

Au niveau de la zone euro, les banques ont légèrement durci leurs critères d'octroi au cours du premier trimestre 2024, à la fois pour les prêts aux PME et pour les prêts aux grandes entreprises. Les banques ont attribué ce durcissement principalement à une dégradation de leur perception des risques relatifs à l'activité économique.

Pour le deuxième trimestre 2024, les banques au Luxembourg comme dans la zone euro ont déclaré s'attendre à un durcissement de leurs critères d'octroi pour les prêts aux entreprises.

<sup>6</sup> Les pourcentages nets font référence à la différence entre, d'une part, la somme des pourcentages des réponses indiquant que les critères se sont « sensiblement durcis » ou « quelque peu durcis » et, d'autre part, la somme des pourcentages des réponses signalant que les critères se sont « quelque peu assouplis » ou « sensiblement assouplis ». Quant aux facteurs affectant les critères d'octroi, les pourcentages nets représentent l'écart entre le pourcentage des réponses rapportant qu'un facteur a contribué à un durcissement et le pourcentage des réponses notant qu'un facteur a contribué à un assouplissement.

Graphique 3.14:  
Évolution des conditions d'octroi des prêts accordés aux entreprises  
(en pourcentages nets)



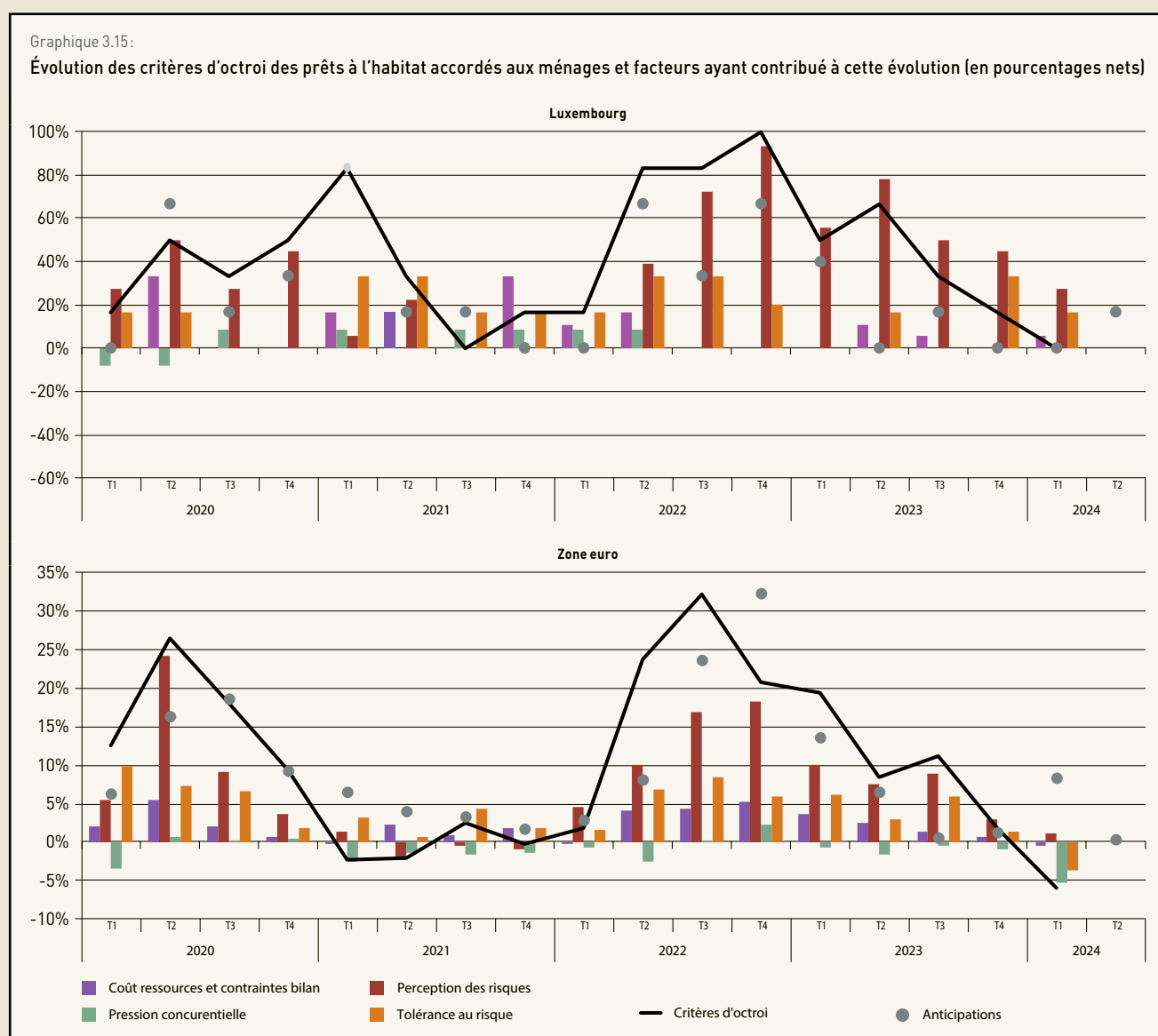
Sources : BCL, BCE.

Concernant les conditions d'octroi<sup>7</sup>, les banques ont indiqué avoir légèrement augmenté leurs marges sur les prêts de risque moyen et sur les prêts plus risqués (graphique 3.14). Elles auraient également augmenté les frais liés aux prêts. Au niveau de la zone euro, les banques ont également déclaré qu'elles ont augmenté leurs marges sur les prêts plus risqués, mais qu'elles ont légèrement diminué leurs marges sur les prêts de risque moyen. Les banques de la zone euro ont déclaré avoir augmenté leurs demandes de garanties et diminué le montant moyen du prêt.

<sup>7</sup> Les conditions d'octroi des crédits se rapportent aux conditions d'un crédit que la banque est prête à octroyer, c'est-à-dire les modalités effectives convenues dans les contrats de prêt qui sont conclus entre la banque (le prêteur) et l'emprunteur.

Pour les prêts à l'habitat accordés aux ménages, les banques au Luxembourg ont déclaré qu'elles ont maintenu inchangés leurs critères d'octroi lors du premier trimestre 2024 (graphique 3.15). Cependant, elles ont indiqué une détérioration de leur perception des risques concernant la situation et les perspectives économiques globales et celles du marché de l'immobilier. Les banques ont également indiqué un effet de durcissement dû à la réduction de leur tolérance au risque et à l'augmentation du coût de leurs fonds propres.

Au niveau de la zone euro, les banques ont signalé un léger durcissement de leurs critères d'octroi, tout en soulignant une détérioration de leur perception des risques liés aux perspectives économiques globales et à la solvabilité des emprunteurs.



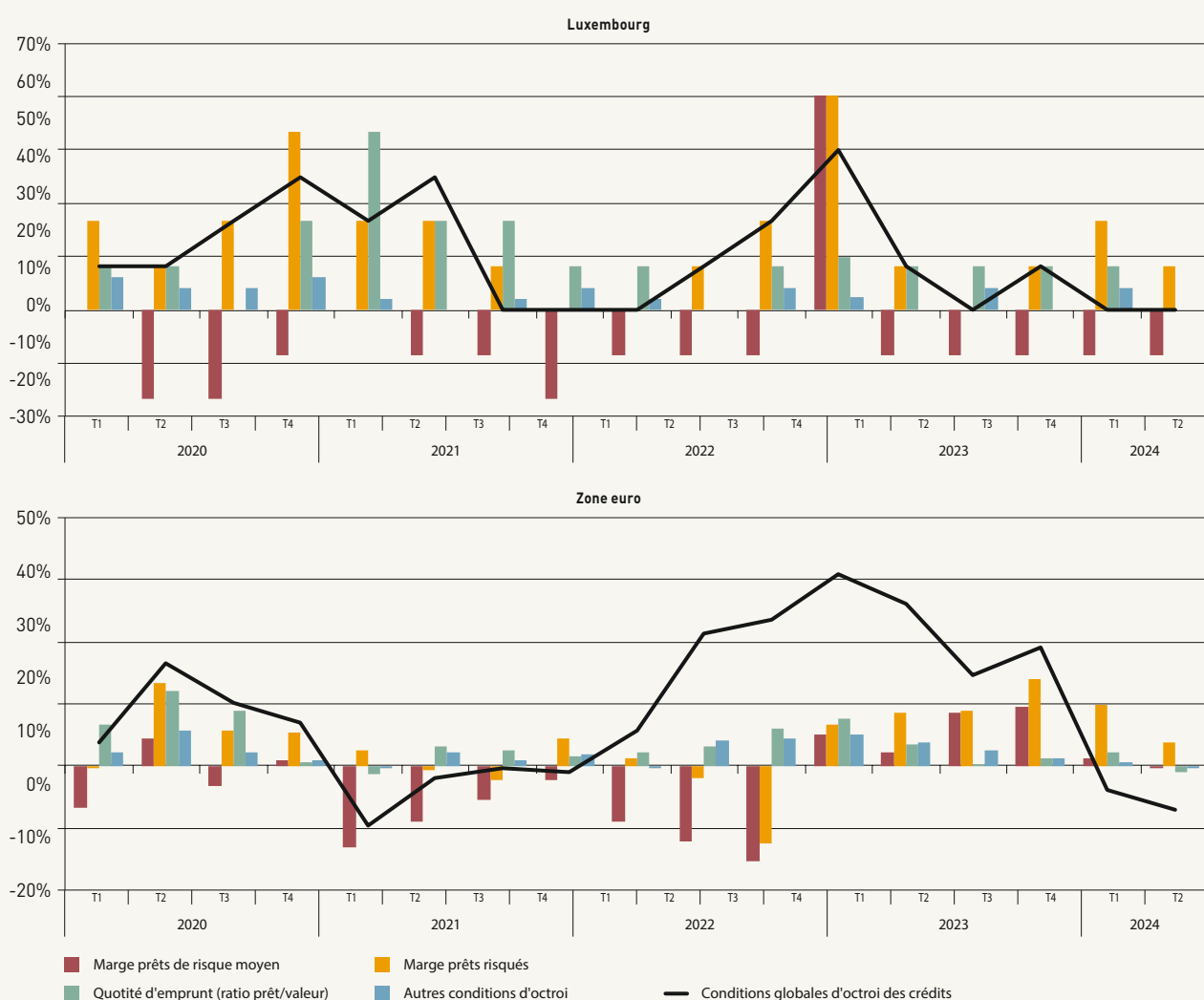
Sources : BCL, BCE.

Pour le deuxième trimestre 2024, les banques au Luxembourg anticipaient un durcissement de leurs critères d'octroi pour les prêts immobiliers aux ménages, tandis qu'au niveau de la zone euro les banques s'accordaient plutôt sur la stabilité et ne prévoyaient pas de changement de leurs critères d'octroi des crédits.


S'agissant des conditions d'octroi des prêts à l'habitat, les banques ont rapporté une hausse des marges sur les prêts plus risqués. En revanche, un accroissement de la pression concurrentielle aurait produit une baisse des marges appliquées aux prêts à risque moyen (graphique 3.16). Dans la zone euro, les banques ont déclaré avoir augmenté leurs marges sur les prêts plus risqués et le montant moyen des prêts octroyés, mais elles auraient diminué leur quotité d'emprunt.

Graphique 3.16:

Évolution des conditions d'octroi des prêts à l'habitat accordés aux ménages (en pourcentages nets)



Sources : BCL, BCE.



Outre les questions régulières, l'enquête du mois d'avril comprenait des questions additionnelles spécifiques. La première concerne l'impact que la situation sur les marchés financiers a pu avoir sur les conditions d'accès des banques aux financements de marché et sur leur capacité de transfert des risques.

Pour le premier trimestre 2024, les banques luxembourgeoises ont signalé une détérioration de leur accès au financement via les dépôts de long terme, le marché monétaire, mais également par la voie d'émission titres de créance à moyen et long terme. Pour le second trimestre 2024, les banques anticipaient la poursuite de ces tendances avec une légère accentuation de la détérioration de leur accès au financement par dépôts à long terme.

Selon les banques de la zone euro, l'accès au financement par dépôts s'est détérioré au cours du premier trimestre 2024. En revanche, les banques ont signalé une amélioration de leur accès au financement par titres de créances et par le marché monétaire. Pour le deuxième trimestre 2024, les banques de la zone euro anticipaient une nouvelle amélioration de leur accès au financement de marché et des conditions globalement inchangées pour leur accès au financement par dépôts.

La deuxième question ad hoc interrogeait les banques sur les effets éventuels sur leurs actifs et leur rentabilité provenant de l'évolution du portefeuille d'actifs détenus par l'Eurosystème à des fins de politique monétaire. Selon les banques au Luxembourg, l'évolution du portefeuille d'actifs de l'Eurosystème entre octobre 2023 et mars 2024 a contribué à une légère détérioration de leurs conditions de financement de marché et de leur niveau de rentabilité. Pour la période entre avril et septembre 2024, les banques n'anticipaient plus d'impact négatif sur leur rentabilité mais prédisaient que l'évolution du portefeuille d'actifs de l'Eurosystème aurait une incidence négative sur la valorisation de leurs actifs totaux.

Au niveau de la zone euro, les banques ont indiqué que l'évolution du portefeuille d'actifs de l'Eurosystème entre octobre 2023 et mars 2024 a contribué à la détérioration de leur position de liquidité et de leurs conditions de financement sur le marché. Elles ont signalé une amélioration de leur niveau de rentabilité suite à la hausse de leurs marges nettes d'intérêt, mais qui fut atténuée par des moins-values sur leurs titres de créances. Pour la période entre avril et septembre 2024, les banques de la zone euro anticipaient que l'évolution du portefeuille d'actifs de l'Eurosystème contribuerait à une nouvelle détérioration de leur position de liquidité et de leurs conditions de financement sur le marché.

La dernière question ad hoc interrogeait les banques sur l'impact éventuel des décisions relatives aux taux directeurs de la BCE sur leur profitabilité. Les banques luxembourgeoises interrogées ont indiqué que ces décisions ont contribué à la hausse de leur produit net d'intérêts entre octobre 2024 et mars 2024 suite à l'augmentation de leurs marges d'intérêt et à la hausse des volumes de crédits octroyés. En revanche, les banques ont indiqué avoir subi des effets négatifs au cours de la même période sur leurs revenus hors intérêts. Ces effets ont été attribués essentiellement à l'augmentation de leurs besoins de provisionnement et à la diminution des frais et commissions. Par ailleurs, les banques anticipaient un renversement de ces tendances entre avril et septembre 2024, qui affecterait négativement leur rentabilité à travers une baisse de leur produit net d'intérêts. Elles anticipaient également une accentuation de leurs besoins de provisionnement au cours de cette période.

Au niveau de la zone euro, entre octobre 2023 et mars 2024, les décisions relatives aux taux directeurs de la BCE auraient eu des effets positifs sur la profitabilité des banques et leur produit net d'intérêt, à travers une augmentation de leurs marges d'intérêt, mais avec un effet négatif sur les volumes de crédits octroyés. Les banques de la zone euro ont également indiqué que les hausses des taux directeurs ont eu un effet négatif sur leurs revenus hors intérêts, provenant essentiellement des besoins accrus de provisionnement. Pour la période entre avril et septembre 2024, les banques de la zone euro anticipaient une inversion des tendances, avec un impact négatif sur leur rentabilité à travers une baisse de leur produit net d'intérêts.